

# *MAIRIE DE BOREST*

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit mai, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Brest, dument convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Paule Eeckhout, Maire.

Date de convocation : 12/05/2017

Présents : -Mesdames Eeckhout, Degraeve, Didier, Thepaut.

-Messieurs Sicard, Fudali, De Freitas, Bianchini, Duchesne.

Absents excusés : Madame Berling Eeckhout, Monsieur Bacot

Monsieur Bruno Sicard a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire fait savoir aux conseillers qu'aucune observation n'a été formulée sur le dernier compte -rendu de réunion du conseil municipal. Il est approuvé à l'unanimité.

Compte tenu de la présence du secrétaire de mairie, M. Didier Cornet et de l'assistante du secrétariat, Laure Pascal l'ordre du jour qui devait normalement commencer par l'examen du statut du secrétaire de mairie, et après concertation avec les membres du conseil municipal a été modifié et se terminera par ce point.

Les points à l'ordre du jour sont évoqués :

## **1.La demande de subvention pour l'assistante à l'école maternelle (ATSEM) :**

Madame le Maire expose qu'une demande de subventions pour l'ATSEM doit être formulée pour l'année 2017 auprès du conseil Départemental de l'Oise.

En 2015 elle avait été d'un montant de 6185 euros et en 2016 de 5004 euros.

Le conseil municipal a l'unanimité accepte de déposer cette demande de subvention.

## **2.Les comptes de la cantine pour l'année 2016 (APEM) :**

Madame le Maire présente le compte de charges de fonctionnement ainsi que le compte de produits sur l'exercice 2016 rédigé par la présidente de l'APEM : Mme Delphine Vanoutryve.

Elle souligne que le centre de loisirs, la cantine et les TAPS sont individualisés dans ce compte de résultat.

Les charges du personnel représentent un coût de 98 000 euros sur un budget de 140 000 euros.

Le bénéfice à la clôture de l'exercice est de 11 338 euros.

Au niveau des recettes ce sont les repas facturés aux familles (cantine) et le centre de loisirs qui génèrent la part la plus importante, la participation de la commune de

Borest pour l'année 2016 s'est élevée à la somme de 9383 euros et celle de la Caisse d'Allocations Familiales à 6860 euros.

Certains conseillers font remarquer que le local de la cantine communément appelé le « logement de l'instituteur » mis à disposition de l'association, représente une perte financière pour la commune car le montant de l'indemnité allouée correspond à l'allocation logement que percevrait un instituteur s'il habitait ce lieu soit 169,97 euros mensuels.

Madame Didier indique qu'il y a environ 55 élèves qui déjeunent à la cantine sur 3 services.

Madame le Maire évoque les pourcentages de répartition au niveau de la cantine :  
-38% des élèves viennent de Borest, 36 % de Fontaine Chaâlis, 14% de Montlognon et 10.71 % de Mont-l'Evêque.

### **3. La modification des rythmes scolaires :**

Depuis l'élection récente du Président de la République, les communes s'interrogent sur le devenir des temps d'aménagement des rythmes scolaires (TAPS) dont le maintien est en suspens.

Si les communes ont la liberté de revenir à la formule précédente, à savoir une semaine de quatre jours à l'école, une concertation devra être engagée avec les enseignants et les parents d'élèves.

A ce jour, aucune information n'a encore été communiquée sur ce sujet;

Madame le Maire espère que nous pourrons en débattre lors du prochain conseil municipal.

Une réunion avec les instituteurs est prévue et un questionnaire aux parents est envisagé.

Madame le Maire rappelle le coût des activités : une activité « 1 tap » revient à 6800 euros par an à la commune et ce malgré une subvention de 50 euros par élève et par an du Ministère de la jeunesse et des sports allouée jusqu'à l'an dernier.

### **4. Point travaux :**

-Monsieur Claude Fudali fait part de nombreux compliments reçus pour les travaux du mois de mars pour la réfection de la rue de la Beauge et de la Sole des Ponts.

Les modifications apportées à la mairie (peinture des locaux et transformation dans le hall d'entrée de la porte fenêtre qui est remplacée par une fenêtre) ont été également soulignées lors du passage dans la mairie des administrés pour les élections présidentielles.

-Les employés communaux ont nettoyé durant 7 jours le marais.

Madame le Maire souligne que cet entretien doit normalement être à la charge du locataire mais devant la dangerosité des arbres morts longeant la chaussée, du grillage endommagé, et du fait qu'aucun nettoyage du sous bois n'avait été réalisé,

cette opération a été menée pour offrir un cadre plus agréable aux riverains et aux promeneurs de la rue du Pont de Corne. Un courrier sera adressé au locataire pour qu'il entretienne les lieux à l'avenir.

L'entreprise Deshayes a été contactée pour obtenir un devis pour l'abattage de saules pleureurs qui penchent au-dessus de la route.

-Le gravillonnage des rues de l'Eglise, de la Ferme, de la Croix Rouge et de la Fontaine Saint Martin sera réalisé dès réception des devis des sociétés : Colas, Eiffage et Eurovia consultées à ce sujet.

-Le chapeau du mur de la sente derrière l'église, restauré au cours de l'année dernière se délite.

Madame le Maire sollicitera l'entreprise Paigneau qui a réalisé les travaux pour un rejointoiement des tuiles.

-Concernant la vidéoprotection nous attendons l'autorisation du conseil départemental pour débiter les travaux avant l'obtention écrite de la subvention ; Celle-ci a été accordée oralement.

Parallèlement l'architecte des bâtiments de France exige un dépôt de permis de construire pour la pose de deux antennes de 34 cm sur l'église.

-Nous avons déposé un dossier de demande de subvention au conseil départemental pour l'aménagement de la place du Tisart qui n'est pas accordée à ce jour. Une seconde demande sera transmise au Conseil Régional.

-Le problème d'inversement des eaux du pont Saint Martin est évoqué et M. Fudali fait un rapide compte rendu de la réunion du 9 mai dernier avec l'entreprise Degouy. Afin de limiter l'infiltration au niveau de la chaussée et de favoriser le bon écoulement de la Nonette et du ru Chambord trois solutions sont envisagées par le bureau d'études :

- Modifier le cours du ru
- Supprimer le radier
- Etablir un busage sous la chaussée.

La commission des travaux a opté pour un combiné de deux solutions : réduire le radier et buser. Nous devons cependant prendre contact avec le syndicat de la nonette car toute modification doit se faire avec leur accord conformément au respect des dispositions de la Loi sur L'eau.

### **-Questions diverses**

-Madame Le Maire a reçu du SE 60 la possibilité de réaliser gratuitement un état des lieux énergétique du patrimoine communal. Or celui-ci a été effectué en 2016, nous ne donnerons donc pas suite.

-Conformément aux dispositions de l'ancien POS, la commune doit acheter à la famille Degraeve une parcelle qui longe les nouvelles constructions rue Elisabeth Roussel. ainsi qu'un passage piétonnier entre le numéro 4 et le numéro 6 de cette rue .

Le conseil municipal autorise le Maire à engager les négociations pour l'achat de ces parcelles "réservées".

-La réflexion autour de la numérisation des Etats Civils est à réexaminer pour le prochain conseil.

-L'offre de téléphonie orange va être revue afin d'obtenir pour la mairie et pour l'école des forfaits avec appels illimités.

-La question de l'éclairage public rue du Pont de Corne est soulevée : Monsieur Sicard s'est rendu dans la commune voisine de Mont-l'Evêque afin de constater l'éclairage des nouveaux lampadaires.

Les lampadaires seront mis en place avant la saison hivernale, d'ici là espacements et hauteurs seront étudiés.

-Les plaintes contre les défécations de chiens sur la chaussée et devant les habitations sont de plus en plus nombreuses.

Les sacs disponibles en Mairie n'ont aucun succès.

Isabelle Degraeve émet l'idée de joindre un sac au communiqué qui sera prochainement distribué.

-Nous avons reçu un buste de Marianne qui sera positionné au-dessus de la porte du bureau du secrétariat ou sur l'armoire de la salle principale de la mairie.

## **5. Le Statut du secrétaire de mairie :**

Trois documents sont présentés à l'assemblée :

- La réponse de Monsieur Cornet au courrier qui lui avait été notifié pour modifier sa quotité de travail. Il a été validé par la majorité à savoir 13 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

- Le planning de présences des deux personnes travaillant au secrétariat de la mairie : Mme Laure Pascal (assistante) et M. Didier Cornet (secrétaire).

Madame Laure Pascal travaille depuis le 1<sup>er</sup> mai à raison de 20 heures par semaine et Monsieur Cornet travaillera à compter du 1<sup>er</sup> juillet 13 heures par semaine.

Ces horaires sont approuvés par le conseil municipal.

Certains ont émis l'idée de changer les heures de permanence, cela sera revu pour l'année 2018.

- Un tableau faisant ressortir le coût annuel des deux employés est présenté. Le montant des salaires des 2 agents sera égal au montant précédent du secrétaire en poste depuis 1996.

-

Les débats étant terminés la séance a été levée à 23heures.

Le prochain conseil municipal sera le lundi 19 juin à 20h30.